

REUNION DES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC
- Paris, 2005 -

RESOLUTIONS DES MINISTRES

Les ministres chargés des finances des pays de la Zone franc, réunis le 20 septembre 2005 à Paris :

1) Prennent acte de l'état de la convergence au 31 décembre 2004. Ils relèvent les résultats encourageants des pays qui, au sein de chaque sous-région, ont poursuivi la mise en œuvre de leur programme de convergence, dans un contexte marqué par des chocs exogènes et la persistance de crises socio-politiques dans certains pays. Ils notent également la bonne évolution de la situation monétaire dans les zones UEMOA et CEMAC.

Ils constatent les tendances qui se dessinent au sein de la Zone franc sur les huit premiers mois de l'année 2005.

L'analyse de la situation économique et financière en UEMOA fait ressortir une croissance économique faible, affectée par les troubles socio politiques dans certains Etats membres, par les aléas climatiques et les attaques acridiennes. Le faible taux de croissance économique constitue un grand handicap pour la réalisation des objectifs de convergence et de réduction de la pauvreté. La situation des finances publiques toujours précaire reste marquée par une faiblesse de la pression fiscale, une accumulation d'arriérés de paiement et une détérioration des soldes budgétaires dans certains Etats. Le premier semestre 2005 est marqué par une évolution préoccupante des prix des produits à la consommation due à la hausse des prix des produits alimentaires et par celle des cours des produits pétroliers. Il en résulte un ralentissement du rythme de convergence alors que l'horizon de convergence est fixé au 31 décembre 2005.

Pour la zone CEMAC, qui bénéficie d'un environnement international favorable, avec notamment une hausse significative du cours du pétrole, la situation macroéconomique de la Communauté pour l'année 2004 s'est caractérisée par une croissance économique soutenue, une situation budgétaire renforcée, une stabilité de la monnaie commune, un allègement des tensions inflationnistes et une amélioration du solde du compte courant. Cette croissance, pour appréciable qu'elle soit, reste toutefois insuffisante pour atteindre les objectifs du millénaire. Pour l'année 2005, la croissance réelle de la CEMAC resterait soutenue, tout en maintenant un faible taux d'inflation. L'excédent du solde budgétaire devrait s'accroître et le déficit du solde courant se réduire substantiellement, consolidant l'orientation de la CEMAC vers les critères de convergence.

Les ministres ont également pris connaissance de la situation économique difficile de l'Union des Comores, dont les efforts doivent être poursuivis pour retrouver le chemin de la croissance et permettre le retour des bailleurs de fonds, à l'occasion notamment de la conférence internationale du 8 décembre prochain à Maurice et dans la perspective d'un programme pluriannuel avec le FMI.

2) Prennent acte avec intérêt du rapport d'étape du comité de convergence visant à proposer des indicateurs complémentaires, qui permettront en 2006, sans remettre en cause les critères de convergence initialement adoptés, d'affiner l'interprétation des performances des Etats membres. Ces indicateurs complémentaires porteront sur l'inflation sous-jacente, sur un solde budgétaire de base corrigé des appuis budgétaires et permettront, pour les Etats producteurs de pétrole, d'apprécier leurs performances, indépendamment de la conjoncture du secteur pétrolier. Les ministres demandent par ailleurs la poursuite des travaux pour définir un solde budgétaire structurel et préciser la notion d'appuis budgétaires.

3) Rappellent l'obligation pour les Etats de transmettre régulièrement des informations complètes et fiables aux autorités régionales. Ils insistent, comme ils l'avaient fait à Cotonou en avril 2005, sur la tenue à jour par tous les Etats d'un inventaire de la dette, en particulier la dette intérieure, dans le cadre de la prévention de l'apparition ou de l'accumulation d'arriérés. En zone CEMAC, les Etats soumettront dans les plus brefs délais aux instances communautaires leur programme triennal de convergence.

4) Réaffirment le caractère indispensable d'une convergence nominale et réelle au sein d'une zone monétaire et l'importance de l'exercice de Surveillance multilatérale. Ils mesurent, à cet effet, la nécessité d'accroître les moyens de la surveillance multilatérale. Ils demandent au Comité de convergence un rapport sur ce sujet pour la prochaine réunion de la Zone franc.